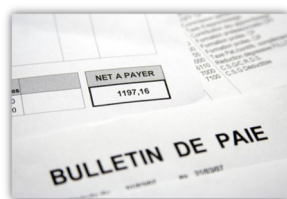


Salaire brut en ETP à temps complet dans le secteur privé et les entreprises publiques en 2013 : la Mayenne se classe au 65^e rang français



Les salaires en Mayenne ont la réputation d'être faibles. Les plus avertis soulignent que les salaires des cadres font exception. Qu'en est-il réellement ? Il est extrêmement difficile de répondre à cette question pour trois raisons :

- 1) La source à notre disposition – les déclarations annuelles de données sociales (DADS) – n'est pas exhaustive. Elle exclut les agents du secteur public ; les salariés du secteur agricole ; les personnels des particuliers employeurs ; les apprentis ; les stagiaires ; les agriculteurs salariés ; les postes annexes et les salariés ayant un nombre d'heures rémunérées nul. Elle prend dorénavant en compte les bénéficiaires d'emplois aidés et les chefs d'entreprise salariés de leur entreprise.
- 2) Un souci de simplification pour être plus lisible incite à recourir à des moyennes, lesquelles ont pour défaut, en l'occurrence, d'être influencées par la structure des emplois, selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, ou encore le secteur d'activité. Ainsi, un taux élevé d'ouvriers, si ceux-ci sont moins bien rémunérés que les autres salariés, occasionnera un salaire moyen pour l'ensemble des salariés plus faible.
- 3) Le salaire brut annuel moyen est à mettre en perspective avec le coût de la vie dans un territoire, voire avec la qualité de la vie. Quand elles existent, de telles études reposent sur des bases bien souvent insuffisamment rigoureuses pour servir de référence. À l'initiative généralement de médias, elles bénéficient pourtant d'une large audience.

L'Insee exploite les données sur les salaires à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les données de 2013 sont disponibles sur le site Internet de l'Insee ⁽¹⁾. Dans son approche des salaires, l'Insee distingue les salariés à temps complet ⁽²⁾ et les salariés à temps non complet. Nous retiendrons ici, pour faciliter les comparaisons, les salariés à temps complet et dans une approche par équivalent temps plein (ETP) ⁽³⁾. Le salaire par ETP correspond au salaire que l'employeur aurait offert au salarié s'il avait travaillé à temps plein toute l'année.

En 2013, pour la Mayenne, la base DADS utilisée par l'Insee correspond à 71 020 ETP pour les salariés à temps complet. Il est difficile de mesurer sa représentativité par rapport à l'ensemble des salariés mayennais. Pour mémoire, on peut seulement rappeler que le recensement de population établit le nombre total d'emplois salariés en Mayenne à 107 723 pour 2013, dont 89 056 à temps complet.

En moyenne, un salarié mayennais à temps complet a perçu un salaire brut annuel par ETP de 30 241 euros en 2013, soit une augmentation de 1,4 % sur un an. Toujours en moyenne, les salariés de la France entière (y compris DOM) gagnent plus que les salariés mayennais (+ 5 678 euros par ETP) ; les salariés ligériens sont également mieux rémunérés (+ 1 246 euros par ETP). La Mayenne se classe au 65^e rang français.

(1) – Axelle Bonzi, « Les salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques en 2013 », *Insee Résultats*, coll. « Société », n° 181 d'avril 2016 – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1912232?sommaire=1912234> (consulté le 12 avril 2017).

(2) – Est considéré à temps complet, un salarié travaillant, sur sa période d'activité, au-delà d'un nombre d'heures par jour propre à chaque secteur d'activité. Ce temps quotidien s'élève en moyenne autour de 6 heures.

(3) – L'équivalent temps plein (qui n'est pas calculé pour les missions d'intérim) mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. C'est le ratio entre le nombre d'heures salariées de l'individu et une référence horaire. Cette référence est calculée par secteur, grâce aux distributions du nombre d'heures salariées des personnes employées dans ce secteur. En moyenne, cette référence vaut 1 820 heures.

Augmentation de 1,4 % des salaires bruts entre 2012 et 2013

Entre 2012 et 2013 (tableau 1), en Mayenne, les salaires bruts annuels moyens, en équivalent temps plein (ETP), ont augmenté de 1,4 %. L'évolution est proportionnellement légèrement plus forte pour les femmes : 1,4 %, supérieure à celle de la région (1,3 %), mais inférieure à celle de la France (1,5 %).

Dans la région, l'augmentation est de 1,2 % pour l'ensemble des salariés (+ 1,3 % pour les femmes et + 1,2 % pour les hommes).

Les évolutions les plus importantes du salaire brut annuel en équivalent temps plein s'observent dans les départe-

Tableau 1 – Variation du salaire brut annuel moyen par ETP par sexe 2012/2013

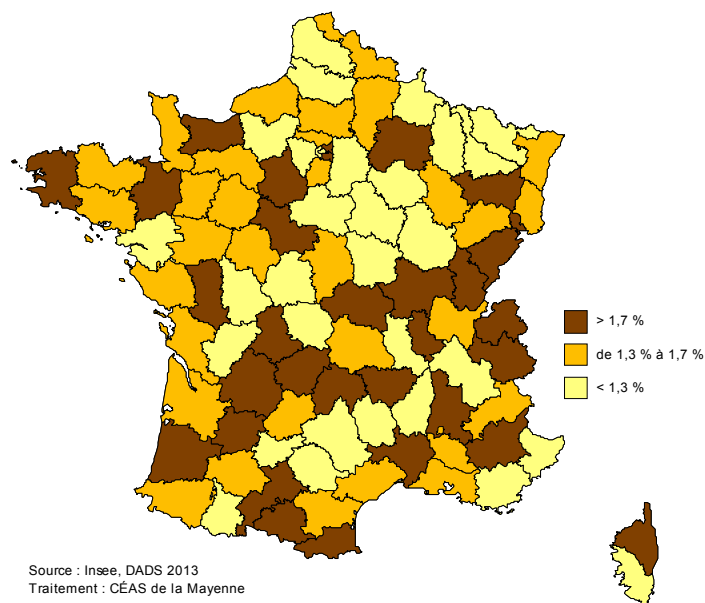
	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Femmes	+ 1,4 %	+ 1,3 %	+ 1,5 %
Hommes	+ 1,3 %	+ 1,2 %	+ 1,4 %
Ensemble	+ 1,4 %	+ 1,2 %	+ 1,3 %

Source : DADS 2013 – Insee

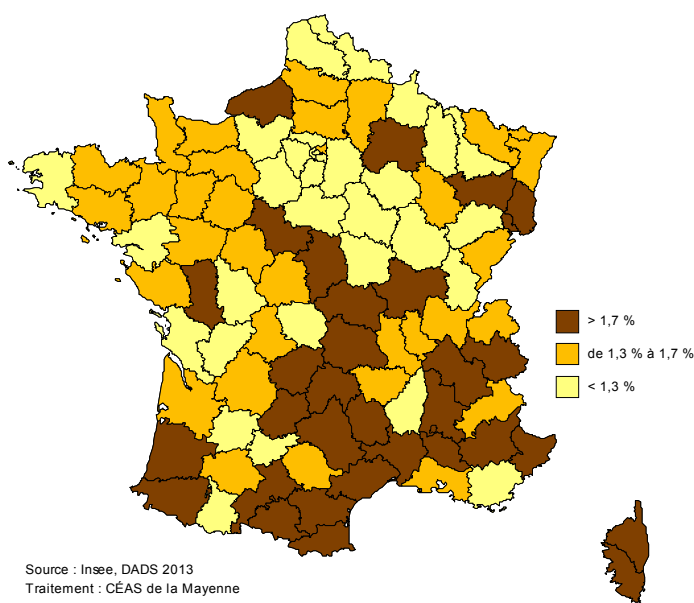
ments du Cantal (+ 3,2 %), de la Corrèze et du Puy-de-Dôme (+ 2,5 %), des Pyrénées-Orientales et du Territoire de Belfort (+ 2,4 %). A contrario, les évolutions les plus faibles concernent la Meurthe-et-Moselle (+ 0,4 %), l'Ar-dèche (+ 0,5 %), les Yvelines, Paris et

l'Yonne (+ 0,6 %). On notera également la seule évolution négative dans le département des Ardennes (- 0,1 % ; + 0,7 % pour les femmes et - 0,2 % pour les hommes).

Carte 1 – Évolution du salaire féminin brut annuel en équivalent temps plein (ETP) à temps complet, en 2013, par département



Carte 2 – Évolution du salaire masculin brut annuel en équivalent temps plein (ETP) à temps complet, en 2013, par département



Un écart de 5 678 euros avec la France et de 1 246 euros avec la région

En moyenne, le salaire brut annuel d'un salarié mayennais à temps complet (par ETP) est de 30 241 euros en 2013 (tableau 2). Ce salaire est inférieur au salaire d'un Ligérien (- 1 246 euros) et au salaire d'un Français (- 5 678 euros).

Avec ce salaire moyen en 2013, la Mayenne se classe au 65^e rang français (y compris DOM). Aux premières places, on trouve les départements de la région parisienne :

Tableau 2 – Salaire brut annuel moyen en 2013, en euros, par ETP (postes à temps complet)

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Femmes	26 625	27 726	31 941
Hommes	32 119	33 455	38 206
Ensemble	30 241	31 487	35 919

Source : DADS 2013 – Insee

Hauts-de-Seine (56 630 euros) ; Paris (49 279 euros) ; Yvelines (42 827

euros) ; Seine-Saint-Denis (40 444 euros) ; Essonne (40 067 euros) ; Val-

de-Marne (39 730 euros)... À l'autre extrémité de ce classement, on trouve la Lozère (27 067 euros) ; la Creuse (27 580 euros) ; le Cantal (27 596 euros) ; la Dordogne (28 342 euros)...

La situation mayennaise peut s'expliquer par une forte proportion d'ouvriers et d'employés : 72,7 %, contre 66,8 % dans les Pays de la Loire et 60,9 % en France (tableau 3).

Les salaires bruts moyens mayennais travaillant à temps complet en 2013 sont défavorables pour toutes les catégories socioprofessionnelles (tableaux 4 et 5), sauf pour celle des cadres et professions intellectuelles supérieures ⁽⁴⁾ par rapport aux Pays de la Loire. Pour cette catégorie, la Mayenne se classe au 30^e rang des départements ayant des salaires bruts moyens par ETP les plus élevés.

Pour les salaires des cadres et professions intellectuelles supérieures, on retrouve aux premières places les départements de la région parisienne : Paris (79 064 euros) ; Hauts-de-Seine (78 461 euros) ; Val-d'Oise (75 505 euros) ; Yvelines (69 886 euros) ; Essonne (69 291 euros) ; Seine-Saint-Denis (68 835 euros) ; Val-de-Marne (68 157 euros)... Viennent ensuite la Guyane (66 874 euros) ; le Territoire de Belfort (64 421 euros) ; la Guadeloupe (63 822 euros) et la Martinique (63 787 euros). La Réunion se classe, quant à elle, au 20^e rang (61 946 euros pour 9,9 % de salariés classés dans la catégorie « Cadres et professions intellectuelles supérieures »).

Parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprises (3 380 ETP à temps complet en Mayenne) ⁽⁵⁾ se distinguent par un salaire brut annuel moyen de 63 613 euros par ETP en 2013, supérieur de 1 776 euros au salaire ligérien, mais inférieur de 7 503 euros au salaire français. En Mayenne, cette catégorie est la plus nombreuse parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures (58,4 %).

Viennent ensuite les ingénieurs et cadres techniques d'entreprises : ils représentent 35,9 % de l'ensemble (2 321 ETP), avec un salaire brut annuel moyen de 57 126 euros par ETP à temps complet, supérieur de 2 719 euros au salaire ligérien.

Tableau 3 – Répartition des salariés à temps complet (ETP) selon la catégorie socioprofessionnelle (2013)

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,5 %	12,7 %	18,4 %
Professions intermédiaires	17,8 %	20,4 %	20,7 %
Employés	21,4 %	24,4 %	27,2 %
Ouvriers qualifiés	38,7 %	32,3 %	24,8 %
Ouvriers non qualifiés	12,6 %	10,2 %	8,9 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : DADS 2013 – Insee

Tableau 4 – Salaire brut annuel moyen en 2013, en euros par ETP, par catégorie socioprofessionnelle (postes à temps complet)

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures			
Femmes	48 605	48 518	56 800
Hommes	64 985	61 221	71 023
Ensemble	60 532	57 855	66 500
Professions intermédiaires			
Femmes	30 218	30 874	33 262
Hommes	35 715	35 851	38 171
Ensemble	33 773	34 104	36 244
Employés			
Femmes	24 188	24 409	25 495
Hommes	27 115	26 729	27 505
Ensemble	24 979	25 125	26 186
Ouvriers qualifiés			
Femmes	23 570	23 791	25 176
Hommes	27 145	27 414	28 468
Ensemble	26 654	27 001	28 174
Ouvriers non qualifiés			
Femmes	20 908	20 908	21 376
Hommes	23 133	23 597	24 076
Ensemble	22 358	22 731	23 334
Toutes catégories			
Femmes	26 625	27 726	31 941
Hommes	32 119	33 455	38 206
Ensemble	30 241	31 487	35 919

Source : DADS 2013 – Insee

Dans la catégorie des professions intermédiaires, seules les contremaîtres et agents de maîtrise (10 842 ETP) bénéficient en Mayenne d'un salaire brut annuel moyen par ETP supérieur à

celui des Pays de la Loire (+ 103 euros).

Dans la catégorie des employés, les employés civils et agents de service de la fonction publique (1 357 ETP) et

(4) – Depuis 2012, les chefs d'entreprise salariés sont ajoutés à cette catégorie.

agents de surveillance (194 ETP) bénéficient, en Mayenne, en 2013, d'un salaire brut annuel moyen par ETP supérieur à celui des Pays de la Loire (respectivement + 44 euros et + 6 664 euros par ETP). Pour cette catégorie des agents de surveillance, le salaire brut annuel moyen par ETP en Mayenne est également supérieur de 4 854 euros à celui de la France entière (mais sur un effectif relativement faible).

Concernant la catégorie des ouvriers qualifiés, seuls les chauffeurs (4 177 ETP) ont un salaire brut moyen par ETP supérieur à celui des Ligériens (+ 832 euros par ETP) et à celui des Français (+ 524 euros par ETP).

Enfin, dans la catégorie des ouvriers non qualifiés, les ouvriers non qualifiés de type artisanal (1 454 ETP) ont un salaire brut moyen par ETP supérieur aux mêmes ouvriers dans les Pays de la Loire (+ 436 euros par ETP).

Tableau 5 – Écart du salaire brut annuel moyen en 2013, en euros, par ETP (postes à temps complet) selon la catégorie socioprofessionnelle, entre la Mayenne, les Pays de la Loire et la France entière

	Salaire brut annuel moyen	Écart	
	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures	60 532	- 2 677	+ 5 968
Professions intermédiaires	33 773	+ 331	+ 2 471
Employés	24 979	+ 146	+ 1 207
Ouvriers qualifiés	26 654	+ 347	+ 1 520
Ouvriers non qualifiés	22 358	+ 373	+ 976
Ensemble	30 241	+ 1 246	+ 5 678

Source : DADS 2013 – Insee

De forts écarts femmes / hommes

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, que ce soit pour la France entière, la région des Pays de la Loire ou la Mayenne, le salaire brut moyen par ETP est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (tableau 6).

En 2013, le salaire brut annuel moyen enregistre un écart de 5 494 euros par ETP entre les femmes et les hommes en Mayenne (5 596 euros en 2012), alors que cet écart est de 5 729 euros dans les Pays de la Loire (6 086 euros en 2012) et de 6 265 euros pour la France entière (6 578 euros en 2012).

L'écart s'est légèrement resserré sur un an à tous les niveaux géographiques.

Toujours en 2013 et dans le département, l'écart femmes / hommes oscille de 2 225 euros pour les ouvriers non qualifiés à 16 380 euros pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (de 2 064 euros à 15 895 euros en 2012). En Mayenne, l'écart femmes / hommes est particulièrement fort pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (16 380 euros par ETP). Il s'est accentué par rapport à 2012.

Les cadres mayennais sont mieux rémunérés que dans les quatre autres départements ligériens : salaire brut moyen supérieur à 60 000 euros pour la Mayenne et oscillant entre 57 400 euros (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire) et 58 700 euros (Vendée).

Le fait qu'en Mayenne les cadres hommes, en ETP à temps complet, sont 2,6 fois plus nombreux que les cadres femmes explique que les cadres mayennais, dans leur ensemble, sont mieux rémunérés que les cadres ligériens.

Tableau 6 – Écarts femmes / hommes par catégorie socioprofessionnelle en salaire brut annuel moyen en 2013 (en euros, par ETP à temps complet)

	Mayenne	Pays	France
Cadres et professions intellectuelles supérieures	- 16 380	- 12 703	- 14 223
Professions intermédiaires	- 5 497	- 4 977	- 4 909
Employés	- 2 927	- 2 320	- 2 010
Ouvriers qualifiés	- 3 575	- 3 623	- 3 292
Ouvriers non qualifiés	- 2 225	- 2 689	- 2 700
Ensemble	- 5 494	- 5 729	- 6 265

Source : DADS 2013 – Insee

Tableau 7 – Part des femmes dans chaque catégorie socioprofessionnelle en 2013 (postes à temps complet)

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Cadres et professions intellectuelles supérieures	27,2 %	26,5 %	31,8 %
Professions intermédiaires	35,3 %	35,1 %	39,2 %
Employés	73,0 %	69,2 %	65,6 %
Ouvriers qualifiés	13,7 %	11,4 %	8,9 %
Ouvriers non qualifiés	34,8 %	32,2 %	27,5 %
Ensemble	34,2 %	34,3 %	36,5 %

Source : DADS 2013 – Insee

Au niveau des employés et ouvriers, on observe une forte part de femmes en Mayenne par rapport aux Pays de la Loire ou à la France entière. Les femmes relevant des cadres et professions intellectuelles supérieures sont légèrement plus nombreuses que dans les Pays de la Loire, mais moins nombreuses qu'en France entière.

Les activités financières et d'assurance sont rémunératrices

Par secteur d'activité et pour les salariés à temps complet, le salaire brut annuel moyen est, en dehors du secteur marginal de la cokéfaction⁽⁵⁾ et du raffinage, le plus élevé dans les activités financières et d'assurance, que ce soit en Mayenne (44 248 euros par ETP), dans les Pays de la Loire (44 850) ou pour la France entière (55 064). Cependant, cette catégorie ne représente que 4,2 % des ETP pour la Mayenne.

Les salaires mayennais par secteur d'activité sont quasiment tous inférieurs à ceux des Pays de la Loire et de la France, hormis dans quelques secteurs parmi lesquels les « activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien » et « Autres activités de services » où le salaire brut annuel moyen mayennais, par ETP, est supérieur à celui des Pays de la Loire. En Mayenne, ces catégories regroupent, respectivement, 11,9 % et 2,2 % de l'ensemble des ETP.

Dans le département, les effectifs ETP les plus élevés concernent l'industrie manufacturière, industries extractives et autres (37,8 % de l'ensemble en Mayenne, contre 28,1 % dans les Pays de la Loire et 20,9 % pour la France).

Tableau 8 – Salaire brut annuel moyen par ETP en 2013, en euros, par secteur d'activité (postes à temps complet)

	Mayenne	Pays de la Loire	France entière
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	31 092	32 907	38 702
Construction	28 805	30 109	31 951
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	28 196	29 704	32 098
Information et communication	36 782	40 135	50 518
Activités financières et d'assurance	44 248	44 850	55 064
Activités immobilières	31 695	31 848	36 173
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	30 385	29 826	36 745
Autres activités de services	28 219	27 654	31 690
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	25 913	27 680	28 997
Ensemble	30 241	31 487	35 919

Source : DADS 2013 – Insee

Dans ce secteur d'activité, les salaires mayennais sont inférieurs aux salaires français (– 7 610 euros par ETP) et ligériens (– 1 815 euros par ETP) et

(5) – La cokéfaction est un procédé par lequel les résidus lourds issus de la distillation du pétrole ainsi que ceux issus du craquage sont transformés en produits pétroliers légers et en coke.

Les salaires selon le lieu de résidence (2013)

En 2013, les salaires sont disponibles pour les salariés selon leur commune, arrondissement, communauté de communes ou d'agglomération de leur résidence et sur la base du salaire net (et non plus du salaire brut) horaire moyen. Les données sont disponibles pour l'ensemble des salariés, par catégorie socioprofessionnelle, sexe et tranche d'âge ⁽⁶⁾.

On observe que le salaire net horaire moyen, en 2013, est plus élevé dans les communautés de communes ou

d'agglomération avec une ville pôle : 12,9 euros/heure dans Laval-Agglomération ; 12,0 dans le Pays de Mayenne ; 11,9 dans le Pays de Château-Gontier. C'est dans la communauté de communes de Saint-Aignan-Renazé que les salaires sont les moins élevés (ou les plus faibles...) : 10,9 euros/heure.

La communauté de communes de Saint-Aignan-Renazé a le salaire net horaire féminin le moins élevé (9,8 euros/heure) ; ainsi que le salaire net horaire masculin (11,5 euros/heure), ex æquo

avec la communauté de communes du Bocage Mayennais.

L'écart femmes / hommes est le plus fort dans Laval-Agglomération (2,5 euros/heure), puis dans le Pays de Loiron (2,1 euros/heure), le Pays des Coëvrons, le Pays de Mayenne, le Pays de Château-Gontier (1,9 euro/heure), L'écart est le plus faible dans la communauté de communes de Villaines-la-Juhel (1,1).

Pour aller plus loin :

- Jeanne-Marie Daussin et Camille Parent, « [Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France](#) », *Insee Focus* n° 81 de mars 2017.
- Emmanuel Berger et Cléine Dennevault, « [Les salaires dans la fonction publique hospitalière](#) », *Insee Première* n° 1641 de mars 2017.
- Pierre Graverol, Jérôme Lefranc et Fabien Toutlemonde, « [Les salaires dans les régions en 2012](#) », *Insee Première* n° 1623, novembre 2016.

(6) – Pour accéder aux données : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2021266> (consulté le 13 avril 2017).

- Alors que la Mayenne compte 107 723 emplois salariés (Insee, 2013), les statistiques sur les salaires, extraites des déclarations annuelles de données sociales (DADS), concernent 71 020 ETP à temps complet pour la même année, hors agents du secteur public, salariés du secteur agricole, personnels des particuliers employeurs, apprentis, stagiaires, agriculteurs salariés, postes annexes et salariés ayant un nombre d'heures rémunérées nul. Par contre, sont dorénavant intégrés les bénéficiaires d'emplois aidés et les chefs d'entreprise salariés de leur entreprise.
- Entre 2012 et 2013, le salaire brut annuel moyen par ETP à temps complet a augmenté de 1,4 % en Mayenne, ce qui est supérieur à l'augmentation dans les Pays de la Loire (1,2 %) et celle de la France entière (1,3 %). L'augmentation du salaire brut annuel moyen féminin mayennais (+ 1,4 %) est supérieure à celle des Pays de la Loire (+ 1,3 %), mais inférieure à celle de la France entière (+ 1,5 %).
- Avec ce salaire moyen par ETP à temps complet, la Mayenne se classe au 65^e rang français en 2013. Les salaires apparaissent faibles dans le département, mais la moyenne, en fait, est soumise à un double effet de structure : d'une part du fait de la répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle (73 % d'employés / ouvriers, contre 67 % pour les Pays de la Loire et 61 % pour la France entière) ; d'autre part du fait de la forte féminisation de l'emploi et de la moindre rémunération des femmes.
- Au final, l'écart des salaires en Mayenne par rapport aux Pays de la Loire est peu élevé : + 1 246 euros de salaire brut annuel. L'écart est de + 373 euros pour les ouvriers non qualifiés, mais il est négatif pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (– 2 677 euros).
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures font donc exception, plus précisément concernant les hommes. La rémunération de ceux-ci, en Mayenne, est supérieure à celle de la même catégorie dans chacun des quatre autres départements ligériens.
- À catégorie socioprofessionnelle égale, on constate un écart de rémunération entre les femmes et les hommes, et toujours au désavantage des femmes. Cette situation se retrouve tant en Mayenne que dans les Pays de la Loire ou pour la France entière. Dans le département, l'écart femmes / hommes est particulièrement élevé pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (16 380 euros).
- Des données sont disponibles selon la commune, la communauté de communes ou d'agglomération, l'arrondissement de résidence des salariés pour 2013. En moyenne, les salaires sont plus élevés pour les salariés qui résident dans les territoires avec une ville pôle, tels Laval-Agglomération, le Pays de Mayenne ou le Pays de Château-Gontier.
- La relative faiblesse des salaires en Mayenne constitue-t-elle un frein en termes d'image et de développement économique ? Non, si on dépasse le seul chiffre du salaire brut annuel moyen pour l'ensemble des salariés et si on pousse l'analyse, notamment par catégorie socioprofessionnelle. Au-delà, il resterait à rigoureusement démontrer que le coût de la vie en Mayenne est moindre (cf. « reste à vivre »). En outre, on peut toujours mettre en avant la qualité de vie dans un département à dimension humaine... même si cela demeure relativement subjectif.